

CONTRAT D'ADHÉRENT MEMBRE SOCIÉTAIRE

Intervenu entre AGRISCAR, coopérative agricole,

ci-après appelé « La Coopérative »

ET

M Mme _____ # client _____
_____ (adresse)

_____ no carte de producteur agricole

_____ téléphone

COURRIEL

ci-après appelé « L'adhérent »

DEMANDE D'ADMISSION :

L'adhérent demande à être admis à titre de membre de la « **Coopérative** ».

ENGAGEMENTS

L'ADHÉRENT DÉCLARE ET CONVIENT :

1. Qu'il est producteur agricole et/ou en mesure de participer à l'objet pour lequel la **Coopérative** a été constituée.
2. À compter de la signature des présentes et tant et aussi longtemps qu'il sera membre de **La Coopérative**, l'**Adhérent** s'engage et convient :
 - a) à souscrire et à détenir en tout temps (5) parts sociales de qualification d'une valeur nominale de 10 \$ chacune requis par les règlements pour être un membre en règle de **La Coopérative**; étant entendu qu'à compter de la signature des présentes et/ou, le cas échéant, à compter de l'entrée en vigueur de toute augmentation de ce nombre requis, l'**Adhérent** sera réputé avoir souscrit cesdites parts sociales de qualification.
 - b) à payer cesdites parts sociales de qualification conformément aux termes et conditions stipulés aux règlements de la coopérative soit 100 \$ **COMPTANT** et le solde étant payable par les **ristournes déclarées pour atteindre le capital ordinaire de 500 \$**.
 - c) à respecter intégralement tous les règlements, résolutions et décisions actuels ou futurs de **La Coopérative** et de son conseil d'administration. **L'Adhérent** se déclarant être lié par ces derniers actuellement en vigueur ou, le cas échéant, lorsque décrétée comme s'il avait personnellement consenti à cesdits règlements, décisions et résolutions actuels ou futurs;
 - d) à privilégier **La Coopérative** à titre de fournisseur pour tous ses achats de biens et services nécessaires ou utiles à son entreprise agricole disponibles auprès de **la Coopérative** et à en payer le prix d'achat, le tout conformément aux termes, conditions de vente et modalités et termes de paiement fixés par **la Coopérative**.

- e) sous réserve d'ententes différentes ou particulières pouvant survenir de temps à autre **entre La Coopérative et L'Adhérent**, à défaut d'acquitter à échéance toute somme qu'il peut ou pourra devoir à **La Coopérative** soit à titre de prix de vente impayé de biens et services qu'il pourra acheter de **la Coopérative** et/ou pour toute autre considération. **L'Adhérent** s'engage à payer à **la Coopérative** en sus de toutes cesdites dettes qu'il peut ou pourra ainsi devoir à cette dernière un intérêt de 24 % l'an, soit 2 %, calculé et payable mensuellement sur toutes cesdites dettes impayées à compter de leur échéance et ce, jusqu'à parfait paiement. De plus, tout intérêt impayé à échéance par **L'Adhérent** portera également intérêt au même taux et ce, jusqu'à parfait paiement;
- f) enfin, malgré ce qui est ci-dessus stipulé, **la Coopérative** pourra de temps à autre, selon son bon vouloir modifier le taux d'intérêt stipulé à e), le tout selon sa politique de crédit. Ce taux d'intérêt ainsi modifié sera opposable à **L'Adhérent** comme s'il l'avait personnellement signé et contracté.
- g) sous réserve et sans préjudice de tous autres droits et recours de **la Coopérative** notamment mais sans restriction, celui de retenir, pour le remboursement de toute créance qu'elle détient ou détiendra contre **L'Adhérent**, les sommes qu'elle peut lui devoir et en opérer compensation, ce dernier, en garantie de l'exécution de toutes obligations qu'il a contractées ou contractera envers la coopérative et /ou du paiement ponctuel de toute dette actuelle ou future qu'il peut ou pourra devoir à cette dernière, cède et transporte à **la Coopérative** toute part sociale ou privilégiée qui est ou qui sera émise à son nom et tout droit en découlant ainsi que toute créance qui peut ou pourra lui être due par **la Coopérative**.

3. **L'Adhérent** autorise **la Coopérative** à nantir, hypothéquer ou autrement donner en garantie les biens qu'il livrera à cette dernière.

4. Le présent contrat débute à la signature des présentes et sera en vigueur tant et aussi longtemps que **L'Adhérent** sera membre de **La Coopérative**.

5. Cependant et malgré 4, les engagements de **L'Adhérent** stipulés à 2b) 2^e), 2f) et 2g) continueront de le lier envers **la Coopérative** même au cas de sa démission, exclusion ou suspension à titre de membre de **la Coopérative**.

SIGNÉ À _____

SIGNÉ À _____

Ce _____

Ce _____

AGRISCAR, coopérative agricole

Président

Secrétaire

Adhérent

Actionnaire

Actionnaire